

Dossier : 03 06 40

Date : 2004.02.06

Commissaire : M^e Diane Boissinot

X

Y

les demandeurs

c.

**Ministère de la Santé et
Services sociaux**

l'organisme

-et-

**Emmanuel, l'amour qui sauve
Fédération, familles monoparentales et
recomposées du Québec
Fédération ressources hébergement
femmes violentées et diff. du Québec
Fédération du Québec pour le planning des
naissances
Fédération québécoise Nourri-Source
L'R des centres de femmes du Québec
Regroupement Naissance-Renaissance
Réseau Femmes Québec
Réseau québécois pour la santé du sein**

les tiers

CONSTAT

Les demandeurs ont saisi la Commission d'accès à l'information (la Commission) d'une demande de révision en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹ (la Loi).

¹ L.R.Q., c. A-2.1.

Lors de l'audience du 6 février 2004, les demandeurs se sont déclarés satisfaits de la réponse de l'organisme et se sont désistés de leur demande de révision.

EN CONSÉQUENCE, la Commission

CONSTATE LE DÉSISTEMENT; et

FERME le dossier.

Québec, le 6 février 2004

DIANE BOISSINOT
Commissaire

Avocat de l'organisme :
M^e Jean-Sébastien Gobeil-Desmeules